

Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 10 décembre 2015

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2016
Mise à jour du coût du capital et tarifs provisoires
Votre dossier : R-3934-2015
Notre dossier : R050915 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») produit auprès de la Régie de l'énergie, dans le dossier décrit en rubrique, la documentation suivante :

- Demande interlocutoire afin de faire déclarer provisoires à compter du 1^{er} janvier 2016 les tarifs proposés des services de transport pour l'année 2016 et l'affirmation solennelle à son soutien ;
- HQT-5, Document 1 révisée : revenus requis du service de transport ;
- HQT-8, Document 1.1 révisée : données historiques de Bloomberg¹ ;
- HQT-8, Document 2 : coût moyen pondéré du capital et coût moyen pondéré du capital prospectif, ainsi que coût de la dette, sur la base des données les plus récentes ;
- HQT-12, Document 1.1 : tarifs provisoires pour l'année 2016 ;
- HQT-12, Document 4 et 5 : *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (en français et en anglais) ;
- Liste des pièces révisée.

Le Transporteur souligne que le tarif annuel proposé pour l'année 2016 est inférieur au tarif existant et que la facture de la charge locale est similaire à celle en vigueur.

¹ Cette pièce révisée est déposée tel qu'il est expliqué à la pièce HQT-8, Document 1, page 10.

En outre, bien que les informations requises en ce qui a trait aux tarifs des services de transport soient déjà présentées à la pièce HQT-12, Document 1.1, une actualisation des pièces HQT-12, Documents 1 et 3 est cette fois-ci fournie, en raison du caractère exceptionnel de la mise à jour des revenus requis, de façon à ce que la Régie puisse disposer d'une version actualisée des tableaux que comprennent ces pièces.

La version papier de ces documents sera déposée dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

/jg

p.j.